



Département du Loiret
 Arrondissement de Montargis
 Canton de Courtenay
COMMUNE DE CHUELLES

MAIRIE DE CHUELLES
 45220

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Membres présents : Stéphane Hamon, Roland Vonnet, Annick Morin, Martial Pinon, Martine Dieudonné de Carfort, Alain Goyon, Eric Gallois, Marie-Claude Aubey, Catherine Le Bec-Lesage, Isabelle Rosse, Marie-Charlotte Verhulst, Cédric Harry.

Date de convocation : 4 mars 2026

Roland Vonnet a été nommé secrétaire de séance.

1°) Fonctionnement

- 🗳️ Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal.

2°) Finances

- 🗳️ CFU 2025 - Commune
- 🗳️ Affectation des résultats 2025 - Commune
- 🗳️ CFU 2025 – Service assainissement
- 🗳️ Affectation des résultats 2025 - Service assainissement

3°) Enquête publique

- 🗳️ Arrêts définitifs des travaux miniers des sites CY28b et CY29 situés à Chuelles

1 – Fonctionnement

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2026 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont

des remarques à formuler sur ce compte-rendu. Aucune observation n'étant soulevée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

2 – Finances

N°007/2026
CFU 2025 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CHUELLES

Vu le Codes Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

- Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Chuelles ;
- Vu le CFU 2025 de la commune de Chuelles ;
- Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;
- Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Monsieur le Maire se retire de la salle et Monsieur Roland VONNET, 1^{er} adjoint et doyen d'âge, présente le CFU 2025 du budget principal de la commune de Chuelles.

Ce CFU 2025 fait ressortir les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat global
Recettes	331 562,88 €	951 149,33 €	1 282 712,21 €
Dépenses	323 610,73 €	803 046,88 €	1 126 657,61 €
Résultat de l'exercice	7 952,15 €	148 102,45 €	156 054,60 €
Résultat antérieur reporté	-241 925,18 €	700 326,09 €	458 400,91 €
Part affectée à l'investissement		241 925,18 €	
Résultat de clôture	-233 973,03 €	606 503,36 €	372 530,33 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- Approuve le compte financier unique 2025 du budget principal de commune de Chuelles.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°008/2026
AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - COMMUNE DE CHUELLES – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2024	Virement à la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre pour affectation des résultats
Investissement	-241 925,18 €		7 952,15 €		0,00 €	-233 973,03 €
Fonctionnement	700 326,09 €	241 925,18 €	148 102,45 €			606 503,36 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	606 503,36 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		233 973,03 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		372 530,33 €
Total affecté au c/ 1068 :		233 973,03 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

N°009/2026
CFU 2025 – BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE CHUELLES

Vu le Codes Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

- Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Chuelles ;
- Vu le CFU 2025 de la commune de Chuelles ;
- Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Monsieur le Maire se retire de la salle et Monsieur Roland VONNET, 1^{er} adjoint et doyen d'âge, présente le CFU 2025 du budget assainissement de la commune de Chuelles.

Ce CFU 2025 fait ressortir les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat global
Recettes	14 829,98 €	64 702,40 €	79 532,38 €
Dépenses	57 084,25 €	41 585,07 €	98 669,32 €
Résultat de l'exercice	-42 254,27 €	23 117,33 €	-19 136,94 €
Résultat antérieur reporté	6 879,90 €	251 645,84 €	258 525,74 €
Part affectée à l'investissement			
Résultat de clôture	-35 374,37 €	274 763,17 €	239 388,80 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- Approuve le compte financier unique 2025 du budget assainissement de commune de Chuelles.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°010/2026
AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - COMMUNE DE CHUELLES – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2024	Virement à la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre pour affectation des résultats
Investissement	6 879,90 €		-42 254,27 €		0,00 €	-35 374,37 €
Fonctionnement	251 645,84 €		23 117,33 €			274 763,17 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	274 763,17 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		35 374,37 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		239 388,80 €
Total affecté au c/ 1068 :		35 374,37 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

N°011/2026
DECLARATION D'ARRET DEFINITIF DES TRAVAUX MINIERES
DES SITES CY28b ET CY29 SITUES A CHUELLES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier de déclaration d'arrêt définitifs des travaux miniers des sites CY28b et CY29 situés sur la commune, présenté par la société VERMILION REP SAS et reçu en mairie le 29 janvier 2026.

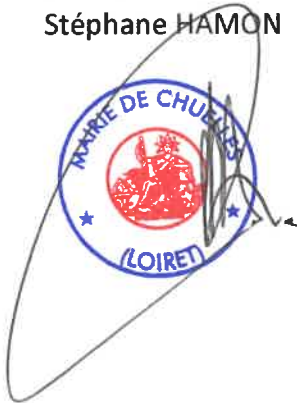
Les services de la Préfecture demande au conseil municipal de formuler ses observations dans les trois mois suivants la réception du dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Ne formule aucune observation
- Emet un avis favorable à cette déclaration d'arrêt définitifs des travaux miniers des sites CY28b et CY29 situés sur la commune, présenté par la société VERMILION REP SAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire
Stéphane HAMON



Le Secrétaire de séance
Roland VONNET